

Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (novembre 2018)

1. Vue générale (juillet 2018)
2. Couverture des besoins (juillet 2018)
3. Activité lucrative (juillet 2018)
4. Evolutions 2012 - 2018
5. Entrées et sorties du dispositif

Annexes :

1. Fiche RI (juillet 2018)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (juillet 2018)
3. Cohortes avril 16 – avril 17

Mise à jour : Mme Christine Wenker-Pont (SG–DSAS)
Tél. : 021 / 316.50.22
Courriel : christine.wenker-pont@vd.ch

Contact : M. Antonello Spagnolo (SPAS)
Tél. : 021 / 316.50.23
Courriel : antonello.spagnolo@vd.ch

Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport

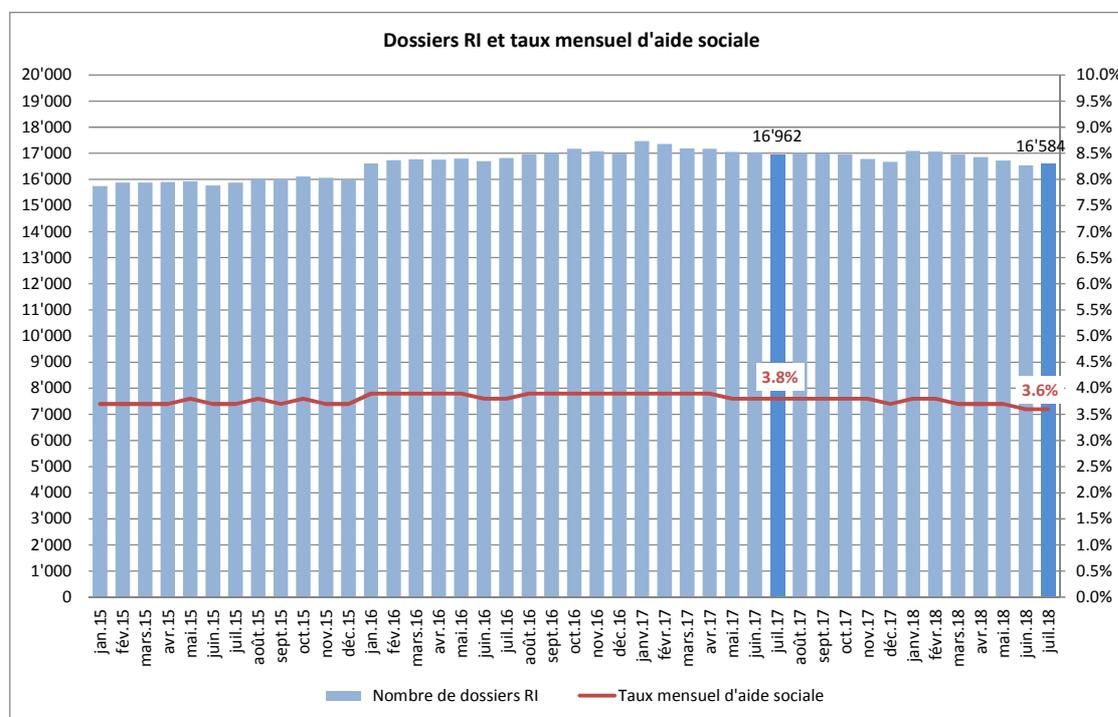
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ».
A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

1) Vue générale (juillet 2018)

Baisse du nombre de dossiers et baisse du taux d'aide sociale

En juillet 2018, 16'584 dossiers RI sont actifs, soit 2,2% de moins qu'en juillet 2017, ce qui correspond à une diminution de 378 dossiers. Dès juin 2018, le taux mensuel d'aide sociale¹, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, baisse à 3,6% ; un tel taux n'avait plus été atteint depuis janvier 2015. Le taux d'aide sociale de juillet 2018 est ainsi inférieur de 0,2 point de pourcentage à celui de juillet 2017 (3,8%) [Gr.1].

Gr.1



Au cours du dernier semestre (février 2018 à juillet 2018), la variation annuelle est constamment négative ; en moyenne sur ce semestre, la variation annuelle est en baisse de 2,0% alors que l'année précédente elle était en hausse 2,2% [T.1]. La baisse du nombre de dossiers concerne les dossiers gérés par les CSR (-1,0%) et ceux gérés par les autres autorités d'application à l'exception du CSIR (-30,2%)². Le CSIR, lui, enregistre 2,3% d'augmentation moyenne sur les six derniers mois par rapport à l'année passée. Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération.

¹ Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

² Ceci s'explique notamment par le transfert progressif des dossiers de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles aux CSR courant 2018.

T.1

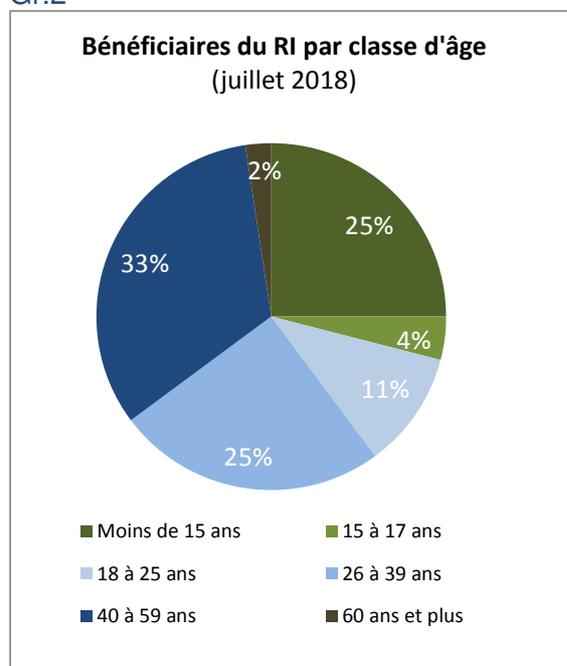
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
Février 17	+ 3.8%		- 1.7%	Février 18
Mars 17	+ 2.5%		- 1.4%	Mars 18
Avril 17	+ 2.6%		- 1.9%	Avril 18
Mai 17	+ 1.6%		- 2.0%	Mai 18
Juin 17	+ 2.1%		- 3.0%	Juin 18
Juillet 17	+ 0.8%		- 2.2%	Juillet 18
Moyenne sur 6 derniers mois	+ 2.2%		- 2.0%	

Les 16'584 dossiers de juillet 2018 concernent 26'312 personnes.

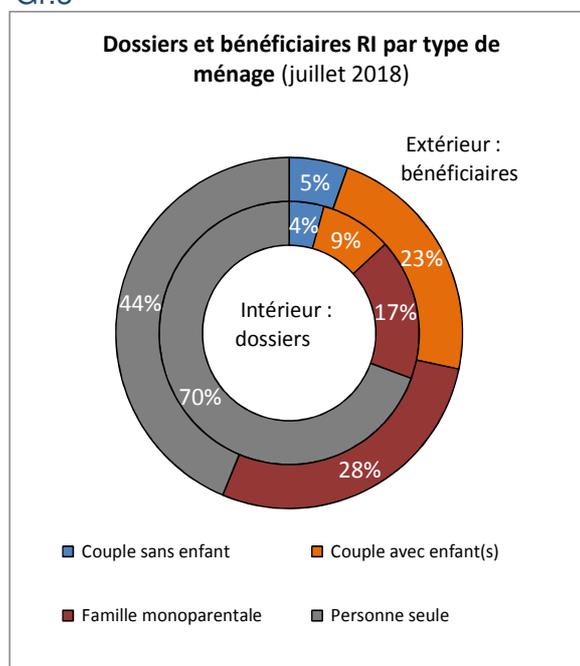
En juillet 2018, les mineurs représentent 29% des bénéficiaires de l'aide sociale, les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans 11%. Un quart des bénéficiaires est âgé de 26 à 39 ans et un tiers a entre 40 et 59 ans. Les bénéficiaires de 60 ans et plus représentent 2% du total [Gr.2].

Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personnes seules augmente au RI : depuis février 2016, 70% des dossiers sont des dossiers de personnes seules [Gr.3]. En juillet 2018, les familles monoparentales représentent 17% des dossiers RI et 28% des bénéficiaires (2'881 dossiers pour 7'357 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 23% des bénéficiaires (1'475 dossiers pour 6'008 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 719 en juillet 2018. Par ailleurs, on relève qu'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

Gr.2



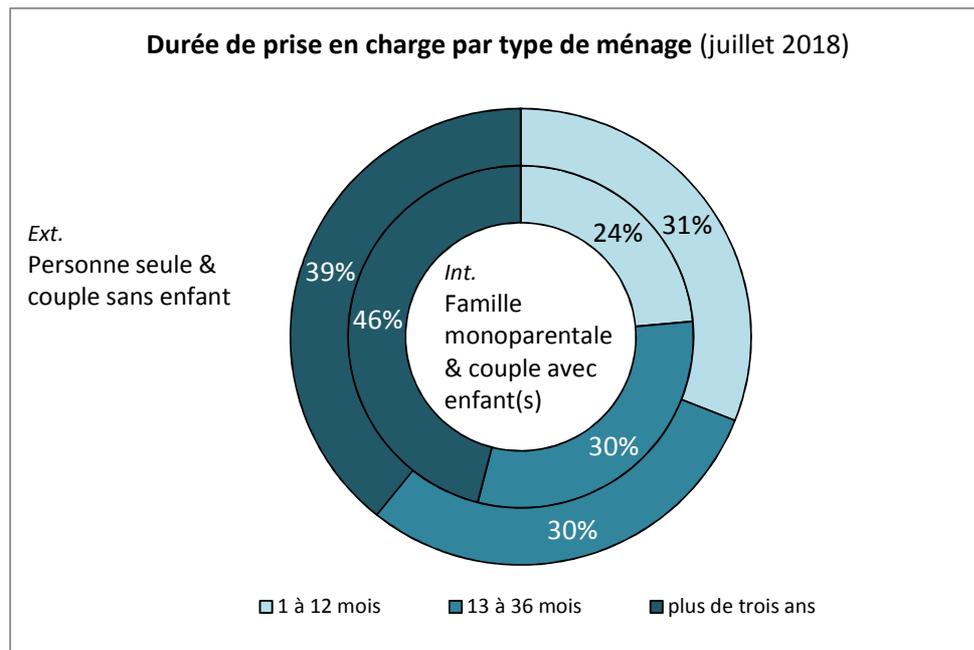
Gr.3



La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en avril 2018, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En juillet 2018, 46% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 39% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

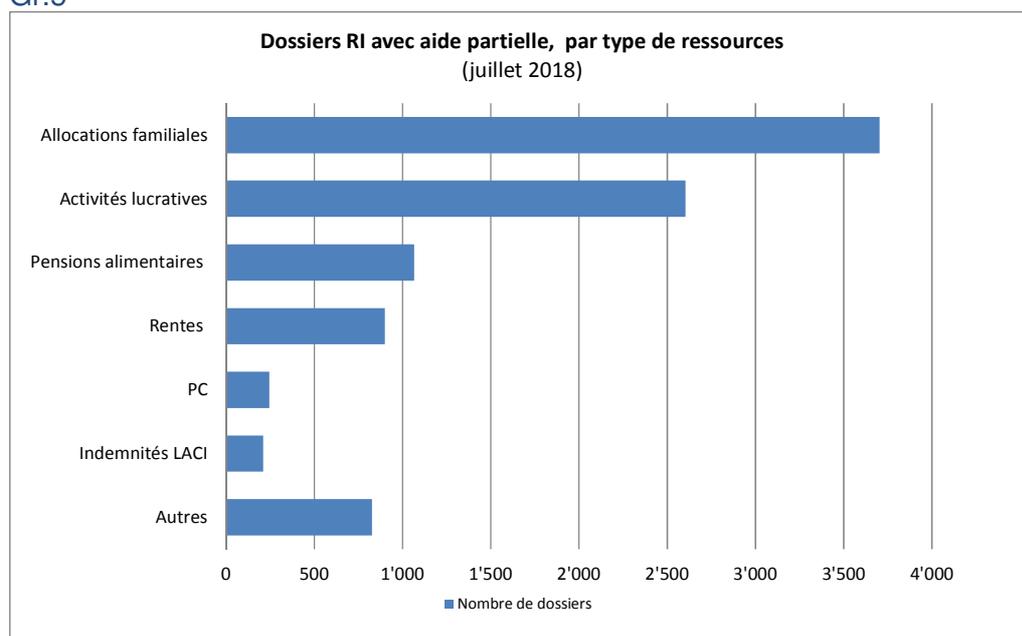
2) Couverture des besoins (juillet 2018)³

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage⁴.

En juillet 2018, 59% des dossiers RI ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources à quelque 6'800 dossiers. Pour ces dossiers, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement [Gr.6]. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autre ressource que le RI : 78% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles : 53% des ménages de couples sans enfant et 88% des ménages avec enfant(s) ont des aides partielles.

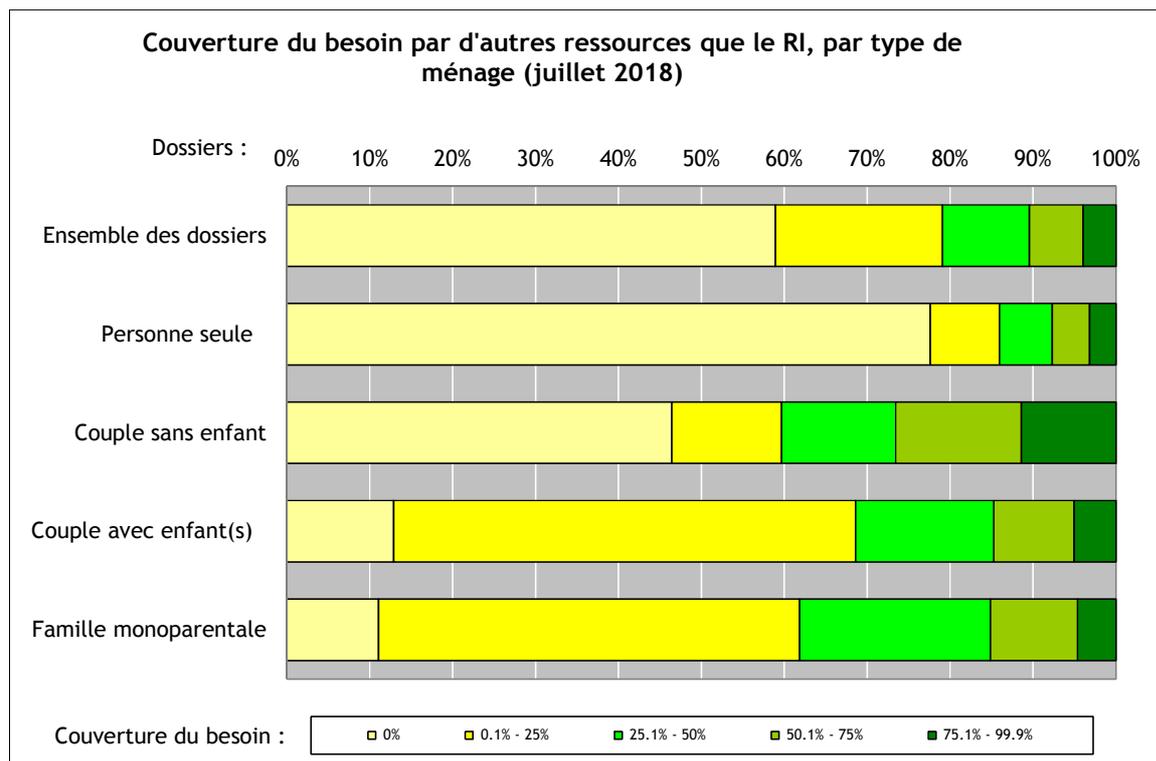
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, quelque 1'700 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont 654 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

³ Source : SPAS.

⁴ Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



3) Activité lucrative (juillet 2018)⁵

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide⁶.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En juillet 2018, les dossiers RI avec activité lucrative représentent 15,7% de l'ensemble des dossiers, soit quelque 2'600 dossiers.

La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (29,5%, 212 dossiers) et les couples avec enfant(s) (29,1%, 429 dossiers), que pour les familles monoparentales (18,2%, 524 dossiers) et les personnes seules (12,5%, 1'434 dossiers) [Gr.7].

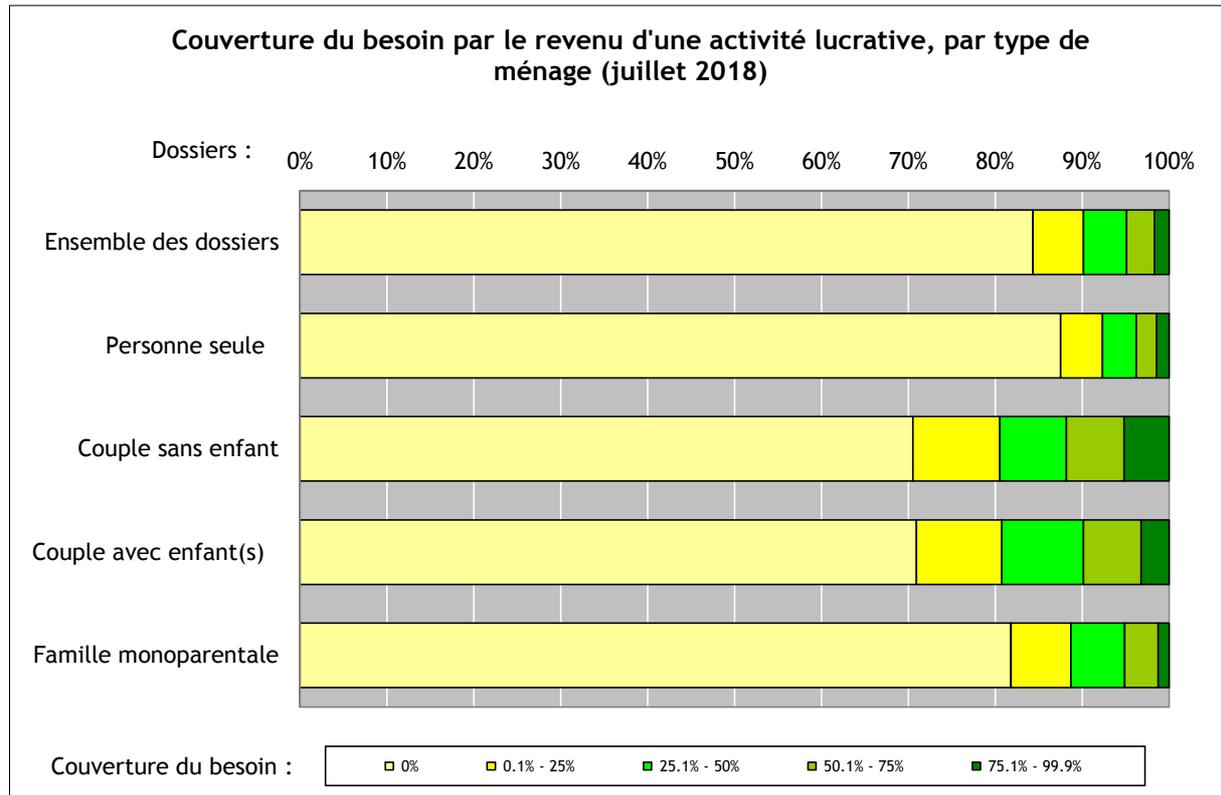
Au RI, seuls 5% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 1.7% (283 dossiers en juillet 2018) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins.

La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

⁵ Source : SPAS.

⁶ Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



4) Evolutions 2012-2018⁷

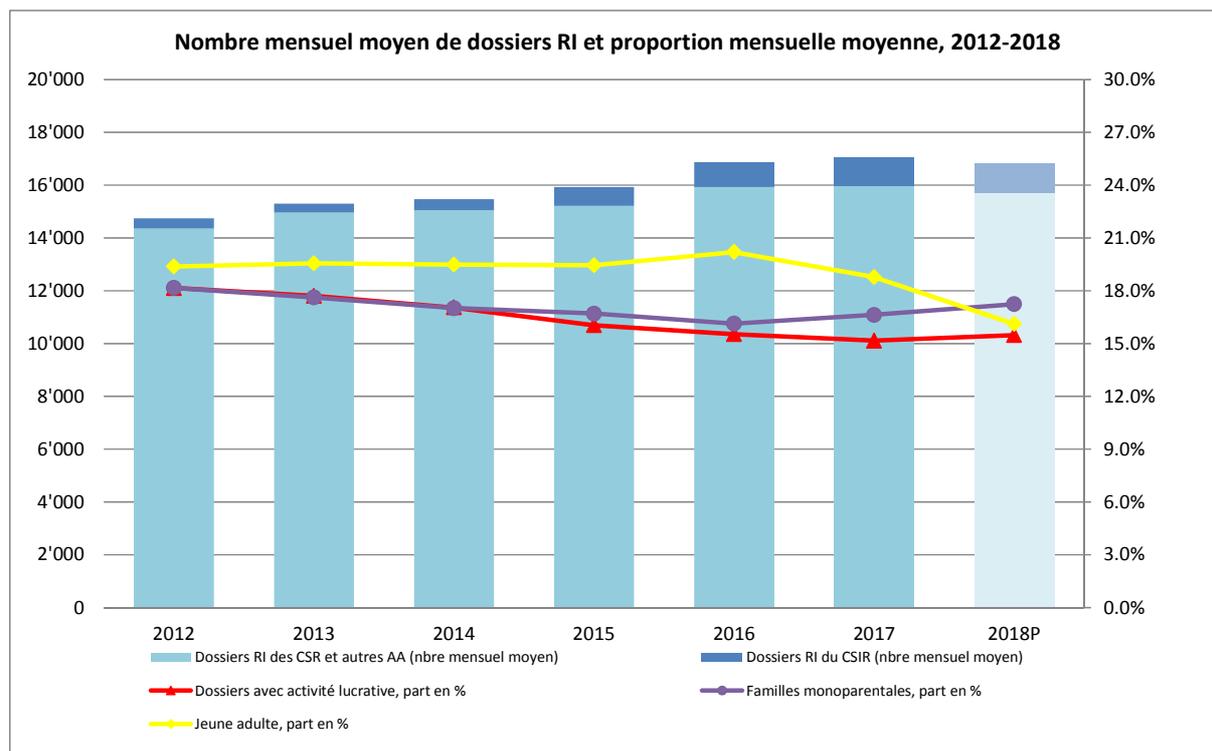
Le nombre mensuel moyen de dossiers RI⁸ passe de 14'700 en 2012 à 17'060 en 2017, notamment sous l'influence de la croissance du nombre de dossiers gérés par le CSIR⁹ en 2015 et 2016 ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers de personnes seules. En 2017, avec l'entrée en vigueur des mesures prises par la nouvelle LASV, le nombre de dossiers mensuel se stabilise puis baisse en 2018.

L'effet de la mise en application de ces mesures s'observe notamment sur la part que représentent les dossiers de jeunes adultes sur l'ensemble des dossiers. En 2016, les dossiers de jeunes adultes représentent 20% de l'ensemble des dossiers, en 2017 19% et en 2018 16% [Gr.8].

La part des dossiers avec activité lucrative continue de diminuer en 2017, les dossiers avec activité lucrative représentent 15% de l'ensemble des dossiers RI en moyenne mensuelle. La diminution au cours du temps de la part des dossiers avec activité lucrative s'explique notamment par la mise en place des PC Familles qui ont permis aux familles avec activité lucrative de s'affranchir du RI.

Quant aux ménages monoparentaux, leur proportion reste sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7% de l'ensemble des ménages privés¹⁰ contre 16,5 % des ménages au RI en 2017.

Gr.8



⁷ Source : données 2012-2017 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

⁸ 2012 à 2017 : valeurs sur 12 mois ; 2018 : valeurs de janvier à juillet.

⁹ En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois ; en 2017, la moyenne est à 1'090.

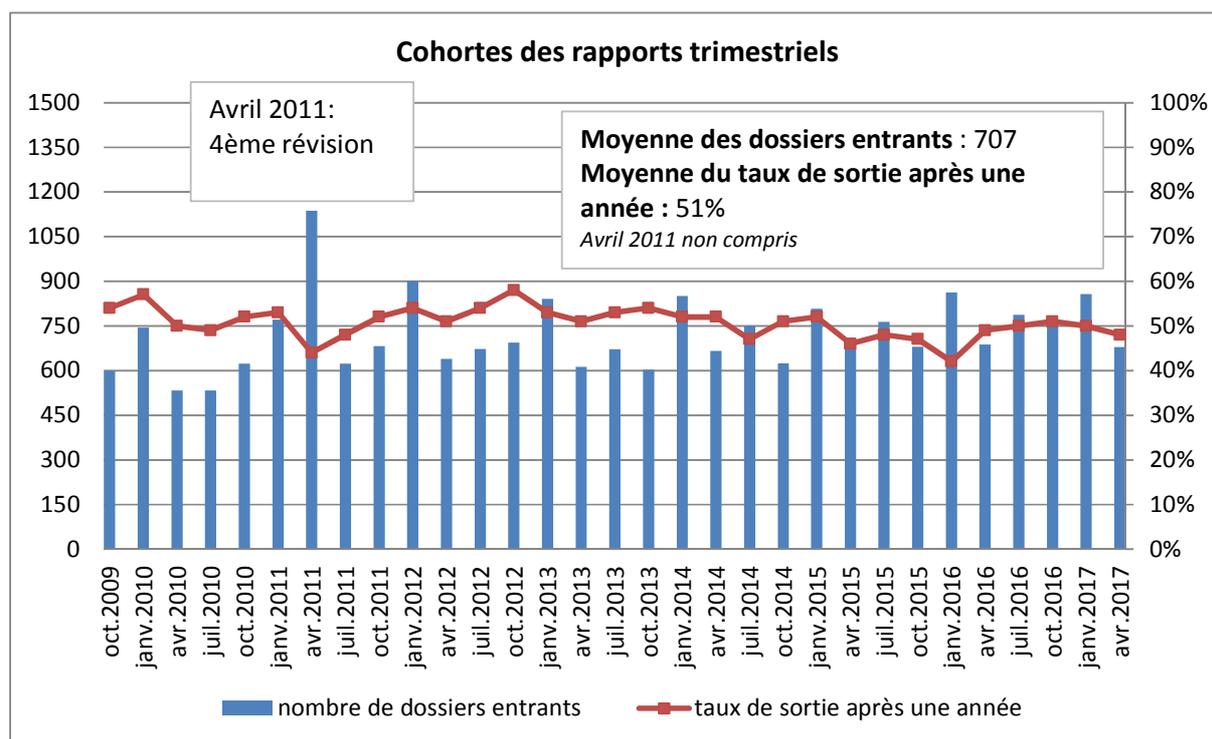
¹⁰ Source : OFS, Relevé structurel 2015.

5) Entrées et sorties du dispositif¹¹

L'analyse de l'évolution dans le temps des entrées et des sorties du RI se fonde sur deux groupes de dossiers RI, que nous appelons ici « cohortes » : ceux ouverts en avril 2016, resp. en avril 2017.

Le nombre de dossiers entrants de la cohorte d'avril 2017 (679) est similaire à celui de la cohorte d'avril 2016 (687) et légèrement inférieur à la moyenne des dossiers entrants des précédentes cohortes (707). Avec un taux de sortie après une année de 48%, la cohorte d'avril 2017 enregistre un taux de sortie proche de la moyenne des taux de sortie des cohortes précédentes (51%) [Gr.9].

Gr.9

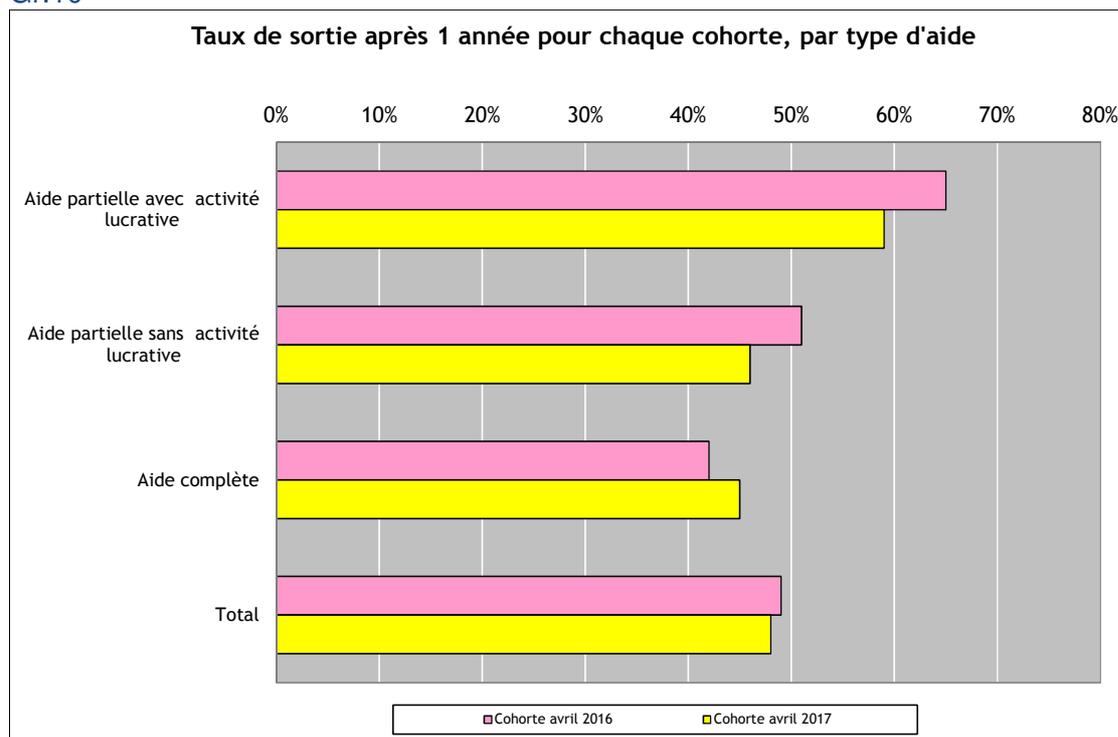


Au niveau de sa structure, la moitié des dossiers entrants de la cohorte d'avril 2017 a besoin d'une aide financière complète, un peu plus d'un quart des dossiers (27%) a besoin d'une aide partielle pour compléter des ressources non liées à l'activité lucrative et 23% des dossiers requière une aide partielle pour compléter des ressources liées à l'activité lucrative, entre autres. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Une année après leur entrée au RI, 327 des 679 dossiers de la cohorte d'avril 2017 ont quitté le régime, soit un taux de sortie de 48%. Ce taux est équivalent à celui de la cohorte 2016 (49%) [Gr.9]. La cohorte d'avril 2017 compte un taux de sorties plus élevé que celle de l'année précédente en ce qui concerne les aides complètes, pour les autres types d'aide, les taux de sortie sont inférieurs à ceux de la cohorte d'avril 2016 [Gr.10].

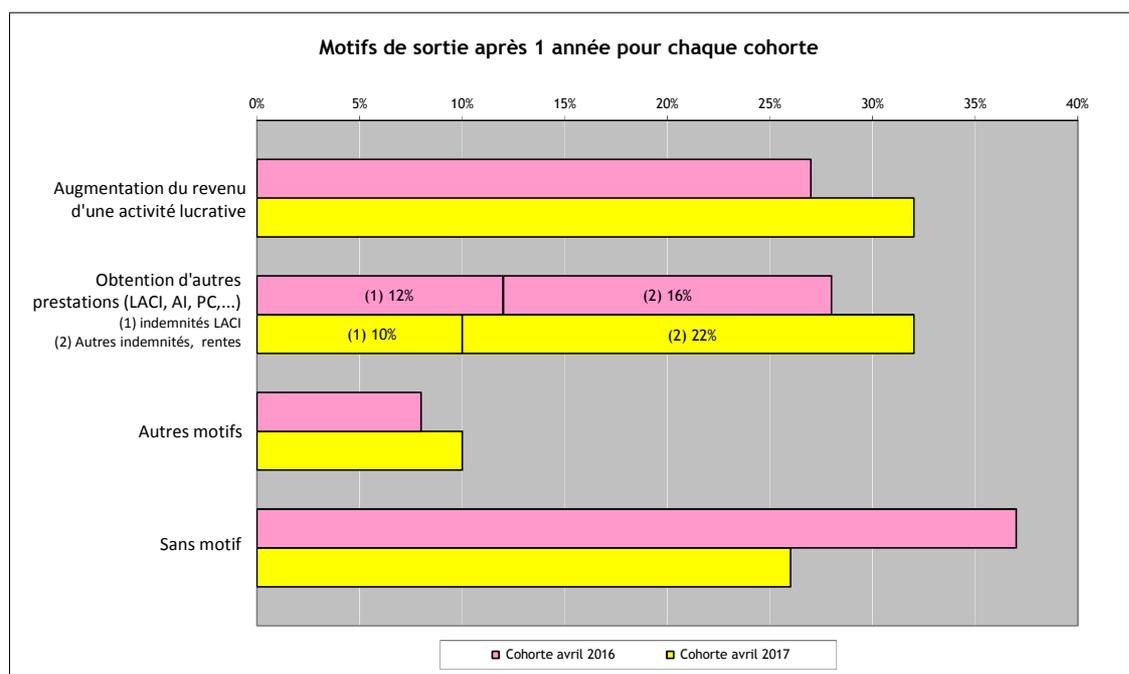
¹¹ Source : SPAS.

Gr.10



Quant aux motifs de sortie, la cohorte la plus récente compte une part moins importante de sorties sans motif (26% contre 37%) et des parts plus importantes de sorties dues à une augmentation du revenu d'activité lucrative (32% contre 27% précédemment) ainsi que de sorties liées à l'obtention d'autres prestations (32% contre 28%) [Gr.11]. Pour la cohorte d'avril 2017, les sorties avec pour motif l'obtention d'une autre prestation concernent 106 dossiers : parmi eux, 33 dossiers recouvrent des indemnités LACI, 15 sont orientés vers les PC familles, 14 vers les PC AI, 12 vers la rente-pont et 10 obtiennent une bourse d'études ou d'apprentissage. Pour d'autres détails sur les motifs de sortie, voir l'annexe 3.

Gr.11



Revenu d'insertion (RI), Vaud, juillet 2018



Statistique Vaud

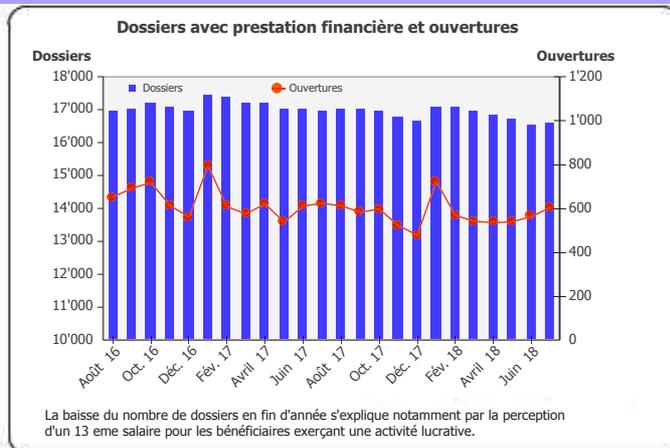
Département des finances
et des relations extérieures

Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	16'584	0.3%	-2.2%
Ouverture de dossiers (2)	601	6.7%	-3.5%
Fermetures de dossiers, mars 2018 (3)	621	-1.0%	-9.1%
Ensemble des bénéficiaires (4)	26'312	0.0%	-0.8%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	18'778	0.2%	-2.1%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	2'724	-0.6%	-10.0%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	3'491	-6.6%	13.9%

Dossiers avec prestation financière

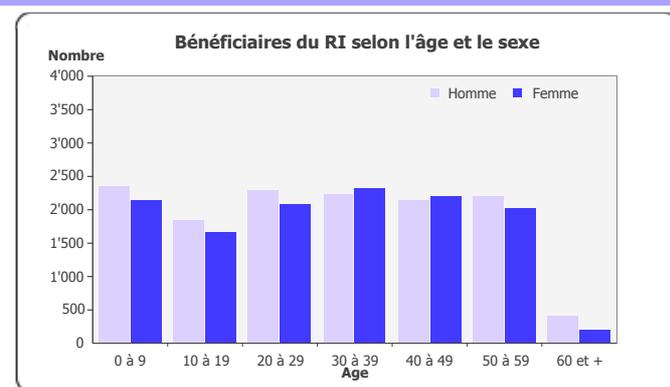
Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	9'810	59%
Avec ressources (7)	6'774	41%
revenus d'activité	2'592	16%
revenus liés à une mesure d'insertion	9	0%
prestations LACI	210	1%
rentes et autres prestations sociales	4'526	27%
pensions alimentaires	1'058	6%
autres ressources	386	2%

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'510	69%
Couple sans enfant	719	4%
Couple avec enfants mineurs	1'467	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'875	17%
Famille avec adultes à charge	13	0%



Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'584	63%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'194	8%
Mineurs à charge	7'520	29%
Majeurs à charge	14	0%



Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP			
	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)
Total	18'778	100%	2'593	100%	2'724	100%	763	100%
Sexe								
Homme	9'629	51%	1'450	56%	1'708	63%	469	61%
Femme	9'149	49%	1'143	44%	1'016	37%	294	39%
Age								
Moins de 18 ans	109	1%	1	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	2'846	15%	995	38%	191	7%	55	7%
26 à 29 ans	2'004	11%	373	14%	254	9%	82	11%
30 à 39 ans	4'560	24%	584	23%	716	26%	204	27%
40 à 49 ans	4'371	23%	393	15%	774	28%	215	28%
50 à 59 ans	4'260	23%	233	9%	744	27%	197	26%
60 à 64 ans	496	3%	9	0%	45	2%	10	1%
65 ans et plus	132	1%	5	0%	0	0%	0	0%
Nationalité								
Suisse	9'053	48%	919	35%	1'401	51%	431	56%
UE 27	3'175	17%	260	10%	541	20%	152	20%
Autre Europe	1'677	9%	136	5%	178	7%	38	5%
Reste du monde	4'873	26%	1'278	49%	604	22%	142	19%
Formation déclarée								
Scolarité obligatoire	7'818	42%	1'040	40%	1'093	40%	254	33%
Formation professionnelle	5'048	27%	353	14%	1'017	37%	331	43%
Maturité	807	4%	80	3%	144	5%	36	5%
Ecole prof. sup., haute école	1'559	8%	96	4%	464	17%	141	18%
Non classable/Inconnu	3'546	19%	1'024	39%	6	0%	1	0%

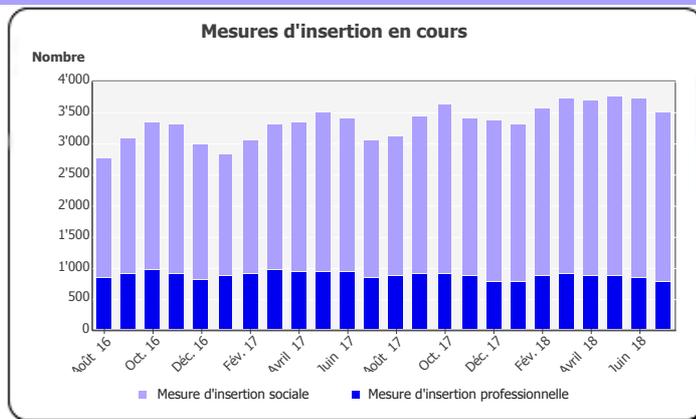
Mesures d'insertion professionnelle et sociale

Mesures d'insertion professionnelle 766

Stage professionnelle	2%
Allocation cantonale d'initiation au travail	13%
Prestation de formation (10)	52%
Emploi d'insertion	33%

Mesures d'insertion sociale 2'725

Formation (11)	53%
Restauration du lien social	8%
Préservation de la situation économique individualisée (12)	38%

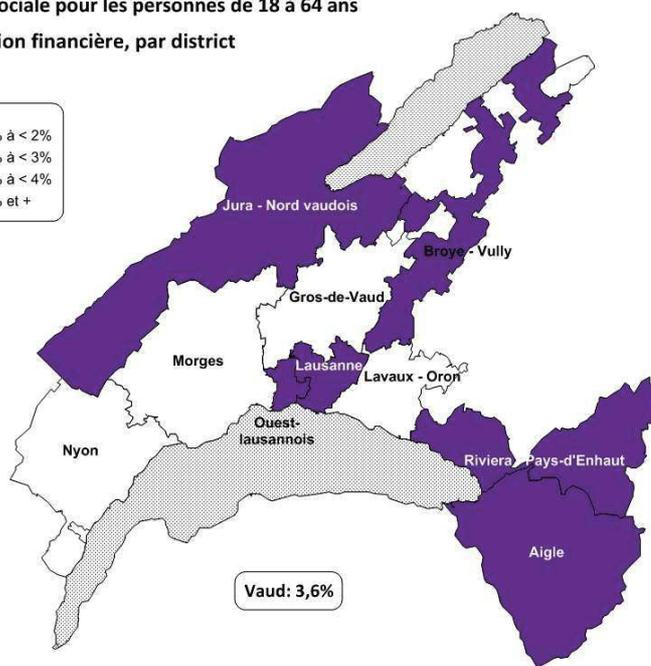
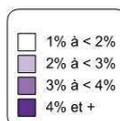


Fermeture de dossiers, mars 2018

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	169	2%
dont prise ou reprise d'emploi, changement taux d'activité	159	4%
Obtention autres prestations sociales	189	8%
dont indemnité LACI	31	-14%
prestations complémentaires AVS/AI	37	61%

Taux d'aide sociale (13)

Taux d'aide sociale pour les personnes de 18 à 64 ans avec prestation financière, par district



Villes (14)	Jul. 17	Jul. 18
Aigle	6.4%	6.5%
Lausanne	6.2%	5.7%
Prilly	6.1%	5.7%
Pully	2.0%	1.8%
Renens	5.5%	5.0%
Lutry	1.0%	1.1%
Ecublens	2.8%	2.7%
Morges	3.4%	3.0%
Gland	2.0%	1.9%
Nyon	2.3%	2.2%
Montreux	6.4%	6.5%
La Tour-de-Peilz	4.7%	4.8%
Vevey	7.1%	6.7%
Yverdon-les-Bains	6.3%	6.3%
Districts		
Aigle	4.8%	4.9%
Broye-Vully	4.5%	4.6%
Gros-de-Vaud	1.7%	1.5%
Jura-Nord vaudois	4.4%	4.3%
Lausanne	5.5%	5.2%
Lavaux-Oron	1.9%	1.9%
Morges	2.0%	1.9%
Nyon	1.5%	1.4%
Ouest lausannois	4.2%	4.0%
Riviera-Pays-d'Enhaut	5.0%	4.9%
Vaud	3.8%	3.6%

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

Annexe 2

juil.2018		Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
Tous ménages									
couverture du besoin	n = 16 580	n = 2 780	n = 2 034	n = 1 584	n = 1 388	n = 1 993	n = 1 776	n = 5 025	
0%	9 773 58.9%	1 653 59.5%	1 233 60.6%	928 58.6%	851 61.3%	1 191 59.8%	1 034 58.2%	2 883 57.4%	
0.1%-25%	3 340 20.1%	351 12.6%	339 16.7%	311 19.6%	294 21.2%	430 21.6%	439 24.7%	1 176 23.4%	
25.1%-50%	1 740 10.5%	311 11.2%	224 11.0%	182 11.5%	122 8.8%	212 10.6%	149 8.4%	540 10.7%	
50.1%-75%	1 073 6.5%	256 9.2%	146 7.2%	99 6.3%	77 5.5%	115 5.8%	97 5.5%	283 5.6%	
75.1%-100%	654 3.9%	209 7.5%	92 4.5%	64 4.0%	44 3.2%	45 2.3%	57 3.2%	143 2.8%	
Personne seule									
couverture du besoin	n = 11 505	n = 2 105	n = 1 462	n = 1 103	n = 981	n = 1 358	n = 1 183	n = 3 313	
0%	8 930 77.6%	1 472 69.9%	1 106 75.6%	849 77.0%	775 79.0%	1 083 79.7%	956 80.8%	2 689 81.2%	
0.1%-25%	960 8.3%	183 8.7%	133 9.1%	98 8.9%	96 9.8%	112 8.2%	107 9.0%	231 7.0%	
25.1%-50%	732 6.4%	185 8.8%	103 7.0%	86 7.8%	52 5.3%	82 6.0%	57 4.8%	167 5.0%	
50.1%-75%	518 4.5%	151 7.2%	68 4.7%	39 3.5%	36 3.7%	50 3.7%	33 2.8%	141 4.3%	
75.1%-100%	365 3.2%	114 5.4%	52 3.6%	31 2.8%	22 2.2%	31 2.3%	30 2.5%	85 2.6%	
Couple sans enfant									
couverture du besoin	n = 719	n = 126	n = 94	n = 60	n = 52	n = 85	n = 81	n = 221	
0%	334 46.5%	36 28.6%	39 41.5%	28 46.7%	27 51.9%	48 56.5%	45 55.6%	111 50.2%	
0.1%-25%	95 13.2%	19 15.1%	12 12.8%	3 5.0%	7 13.5%	10 11.8%	8 9.9%	36 16.3%	
25.1%-50%	99 13.8%	21 16.7%	15 16.0%	6 10.0%	9 17.3%	7 8.2%	8 9.9%	33 14.9%	
50.1%-75%	109 15.2%	21 16.7%	15 16.0%	13 21.7%	5 9.6%	16 18.8%	14 17.3%	25 11.3%	
75.1%-100%	82 11.4%	29 23.0%	13 13.8%	10 16.7%	4 7.7%	4 4.7%	6 7.4%	16 7.2%	
Couple avec enfant(s)									
couverture du besoin	n = 1 475	n = 192	n = 158	n = 138	n = 143	n = 204	n = 201	n = 439	
0%	190 12.9%	67 34.9%	36 22.8%	20 14.5%	22 15.4%	23 11.3%	8 4.0%	14 3.2%	
0.1%-25%	822 55.7%	43 22.4%	62 39.2%	80 58.0%	79 55.2%	132 64.7%	135 67.2%	291 66.3%	
25.1%-50%	246 16.7%	26 13.5%	32 20.3%	17 12.3%	23 16.1%	34 16.7%	30 14.9%	84 19.1%	
50.1%-75%	143 9.7%	32 16.7%	18 11.4%	14 10.1%	13 9.1%	12 5.9%	20 10.0%	34 7.7%	
75.1%-100%	74 5.0%	24 12.5%	10 6.3%	7 5.1%	6 4.2%	3 1.5%	8 4.0%	16 3.6%	
Fam. monoparentale									
couverture du besoin	n = 2 881	n = 357	n = 320	n = 283	n = 212	n = 346	n = 311	n = 1 052	
0%	319 11.1%	78 21.8%	52 16.3%	31 11.0%	27 12.7%	37 10.7%	25 8.0%	69 6.6%	
0.1%-25%	1 463 50.8%	106 29.7%	132 41.3%	130 45.9%	112 52.8%	176 50.9%	189 60.8%	618 58.7%	
25.1%-50%	663 23.0%	79 22.1%	74 23.1%	73 25.8%	38 17.9%	89 25.7%	54 17.4%	256 24.3%	
50.1%-75%	303 10.5%	52 14.6%	45 14.1%	33 11.7%	23 10.8%	37 10.7%	30 9.6%	83 7.9%	
75.1%-100%	133 4.6%	42 11.8%	17 5.3%	16 5.7%	12 5.7%	7 2.0%	13 4.2%	26 2.5%	
Tous ménages									
couverture du besoin par salaire	n = 16 580	n = 2 780	n = 2 034	n = 1 584	n = 1 388	n = 1 993	n = 1 776	n = 5 025	
0%	13 981 84.3%	2 206 79.4%	1 669 82.1%	1 327 83.8%	1 163 83.8%	1 717 86.2%	1 509 85.0%	4 390 87.4%	
0.1%-25%	969 5.8%	187 6.7%	120 5.9%	104 6.6%	84 6.1%	105 5.3%	103 5.8%	266 5.3%	
25.1%-50%	821 5.0%	166 6.0%	118 5.8%	73 4.6%	75 5.4%	99 5.0%	88 5.0%	202 4.0%	
50.1%-75%	526 3.2%	133 4.8%	89 4.4%	54 3.4%	41 3.0%	52 2.6%	50 2.8%	107 2.1%	
75.1%-100%	283 1.7%	88 3.2%	38 1.9%	26 1.6%	25 1.8%	20 1.0%	26 1.5%	60 1.2%	
Personne seule									
couverture du besoin par salaire	n = 11 505	n = 2 105	n = 1 462	n = 1 103	n = 981	n = 1 358	n = 1 183	n = 3 313	
0%	10 071 87.5%	1 758 83.5%	1 255 85.8%	960 87.0%	856 87.3%	1 208 89.0%	1 041 88.0%	2 993 90.3%	
0.1%-25%	553 4.8%	116 5.5%	72 4.9%	60 5.4%	52 5.3%	58 4.3%	59 5.0%	136 4.1%	
25.1%-50%	449 3.9%	105 5.0%	68 4.7%	44 4.0%	39 4.0%	50 3.7%	48 4.1%	95 2.9%	
50.1%-75%	269 2.3%	78 3.7%	45 3.1%	26 2.4%	20 2.0%	27 2.0%	19 1.6%	54 1.6%	
75.1%-100%	163 1.4%	48 2.3%	22 1.5%	13 1.2%	14 1.4%	15 1.1%	16 1.4%	35 1.1%	
Couple sans enfant									
couverture du besoin par salaire	n = 719	n = 126	n = 94	n = 60	n = 52	n = 85	n = 81	n = 221	
0%	507 70.5%	73 57.9%	62 66.0%	45 75.0%	36 69.2%	63 74.1%	61 75.3%	167 75.6%	
0.1%-25%	72 10.0%	18 14.3%	12 12.8%	3 5.0%	4 7.7%	8 9.4%	5 6.2%	22 10.0%	
25.1%-50%	55 7.6%	11 8.7%	6 6.4%	3 5.0%	6 11.5%	6 7.1%	6 7.4%	17 7.7%	
50.1%-75%	48 6.7%	10 7.9%	8 8.5%	5 8.3%	3 5.8%	7 8.2%	5 6.2%	10 4.5%	
75.1%-100%	37 5.1%	14 11.1%	6 6.4%	4 6.7%	3 5.8%	1 1.2%	4 4.9%	5 2.3%	
Couple avec enfant(s)									
couverture du besoin par salaire	n = 1 475	n = 192	n = 158	n = 138	n = 143	n = 204	n = 201	n = 439	
0%	1 046 70.9%	109 56.8%	105 66.5%	97 70.3%	103 72.0%	158 77.5%	149 74.1%	325 74.0%	
0.1%-25%	145 9.8%	24 12.5%	16 10.1%	15 10.9%	11 7.7%	17 8.3%	21 10.4%	41 9.3%	
25.1%-50%	139 9.4%	21 10.9%	19 12.0%	10 7.2%	13 9.1%	19 9.3%	14 7.0%	43 9.8%	
50.1%-75%	98 6.6%	22 11.5%	13 8.2%	11 8.0%	11 7.7%	7 3.4%	14 7.0%	20 4.6%	
75.1%-100%	47 3.2%	16 8.3%	5 3.2%	5 3.6%	5 3.5%	3 1.5%	3 1.5%	10 2.3%	
Fam. monoparentale									
couverture du besoin par salaire	n = 2 881	n = 357	n = 320	n = 283	n = 212	n = 346	n = 311	n = 1 052	
0%	2 357 81.8%	266 74.5%	247 77.2%	225 79.5%	168 79.2%	288 83.2%	258 83.0%	905 86.0%	
0.1%-25%	199 6.9%	29 8.1%	20 6.3%	26 9.2%	17 8.0%	22 6.4%	18 5.8%	67 6.4%	
25.1%-50%	178 6.2%	29 8.1%	25 7.8%	16 5.7%	17 8.0%	24 6.9%	20 6.4%	47 4.5%	
50.1%-75%	111 3.9%	23 6.4%	23 7.2%	12 4.2%	7 3.3%	11 3.2%	12 3.9%	23 2.2%	
75.1%-100%	36 1.2%	10 2.8%	5 1.6%	4 1.4%	3 1.4%	1 0.3%	3 1.0%	10 1.0%	

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage

Annexe 3

Rapport trimestriel RI - Cohortes avril 16 – avril 17

		Cohorte avril 16		Cohorte avril 17		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Variation par rapport à cohorte avril 16 (points de %)
Dossiers entrants	Aide complète	361	53 %	337	50 %	-3
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative	171	25 %	181	27 %	+2
	- activité lucrative → 75%	123	18 %	133	20 %	+2
	- activité lucrative 75% →	25	4 %	19	3 %	-1
	Sans paiement	7	1 %	9	1 %	0
	Total	687	100 %	679	100 %	
Taux de sortie après 1 an	Aide complète		42 %		45 %	+3
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative		51 %		46 %	-5
	- activité lucrative → 75%		62 %		62 %	0
	- activité lucrative 75% →		80 %		58 %	-22
	Sans paiement		29 %		63 %	+34
	Total		49 %		48 %	-1
Motif de sortie après 1 an	Augmentation revenu activité lucrative :	92	27 %	104	32 %	+5
	- reprise activité / revenu suffisant prise emploi / taux activité	91	27 %	100	31 %	+4
	- revenu autre membre dossier	1	0 %	4	1 %	+1
	Obtention autres prestations :	95	28 %	106	32 %	+4
	- indemnités LACI	42	12 %	33	10 %	-2
	- rentes / autres indemnités	53	16 %	73	22 %	+6
	Autres motifs	27	8 %	33	10 %	+2
	Sans motif :	124	37 %	84	26 %	-11
	- interruption volontaire	13	4 %	13	4 %	0
	- sans nouvelle	25	8 %	36	11 %	+3
	- sans date ni motif	8	2 %	0	0 %	-2
	- fermeture automatique	78	23 %	35	11 %	-12
Total	338	100 %	327	100 %		